

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	1 ^{er} novembre 2024
Numéro		Heure	11h29

Auteur-e(s) : Groupe VertPOP	Lié à (obligatoire) : ad 24.147
Titre : Amendement à la motion de député-e-s interpartis 24.147, du 19 avril 2024, Survie des pêcheurs et gestion plus durable de la population de cormorans	
Contenu : Le Conseil d'État est chargé de : <i>(Suppression de : 1. Maintenir à un niveau supportable la population de cormorans par le biais de mesures appropriées, afin de permettre la durabilité de la pêche professionnelle ;)</i> 1. Étudier les causes de l'effondrement des populations piscicoles du lac de Neuchâtel ; 2. Intervenir sur ces causes afin de garantir la vitalité des populations de poissons endémiques de notre lac ; 3. Mieux protéger les espèces de poissons menacées ainsi que leurs zones de frai, comme les écosystèmes de ces zones ; 4. Coordonner ces mesures avec les cantons voisins.	
Motivation (facultatif) : Les causes de l'effondrement des populations piscicoles du lac de Neuchâtel, qui ont notamment des répercussions sur la pêche, sont probablement multiples. Il s'agit de les étudier et d'agir ensuite sur toutes, plutôt que de se concentrer sur une seule, à savoir la présence de cormorans.	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Stéphanie Skartsounis		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Clarence Chollet		